Cadre de mémoire technique : Lots 2 et 3

Le présent cadre de mémoire technique devra obligatoirement être intégralement complété par le candidat. Les informations données par le candidat permettront d’établir la notation des critères et sous-critères techniques définis dans le règlement de consultation. Le candidat conserve la possibilité de compléter ce cadre de mémoire par la fourniture d’un mémoire technique plus détaillé. Le cas échéant, le candidat indiquera la numérotation de page associée dans son mémoire en complément du présent document.

|  |  |
| --- | --- |
| *Eléments du mémoire technique* | *Réponse du candidat* |
| 1. **Les moyens humains spécifiquement dédiés à la réalisation des prestations du lot concerné :**     - le nombre et la composition nominative de l’équipe dédiée (techniciens …) à la prestation accompagnée des CV présentant les compétences et expériences des techniciens ;  - le nom et les coordonnées de l’interlocuteur dédié. |  |
| **2 – Les moyens techniques et matériels spécifiquement dédiés à l’exécution des prestations :**  - La description des moyens techniques et matériels mis à la disposition des techniciens pour la réalisation des prestations (notamment l’outillage, les moyens de déplacement et les moyens de communication). |  |
| **3 – La méthodologie d’intervention**  Le candidat décrira :    - la méthodologie proposée pour réaliser les différentes prestations de l’accord-cadre, et notamment :   * la maintenance préventive, * la maintenance corrective. * Les prestations de conseils (*uniquement pour le lot n°1*)   - les modalités de remise des livrables visés au C.C.T.P. |  |
| **4 – Les extraits de catalogue des pièces détachées hors BPU en lien avec l’objet du marché accompagné des prix publics unitaires (accès vers un site internet, fichier Excel, PDF, …)** |  |
| **5 – Les mesures environnementales prises en lien avec l’objet du marché :**  Le candidat **précisera les mesures environnementales prises en lien pour l’exécution du marché** telles que :  Les actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, du reconditionnement, de l’intégration de matières recyclées et du recyclage ;  La prévention de la production des déchets et leur orientation vers des filières de valorisation ; |  |